

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 SEPTEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Code des Marchés
Publics - Délégation de
signatures du Conseil
Municipal au Maire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 septembre 2008
par voie d'affichages
notifié le 15 janvier 2009
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 janvier 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame TÉA à Madame de JOYBERT
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

Etait absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

N° DE DOSSIER : 08 G 13

OBJET : CODE DES MARCHÉS PUBLICS – DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RAPPORTEUR : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 15 mars 2008, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget* », conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Par délibération du 29 avril 2008, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour signer les marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie désormais par le Code des Marchés Publics, notamment en son article 28.

Afin de garantir la continuité de l'action municipale et conformément aux articles L. 2122-22 4° et L 2122-23 du C.G.C.T., il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser également les Adjoints au Maire à signer les marchés conclus selon la procédure adaptée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le dispositif suivant :

Article 1 :

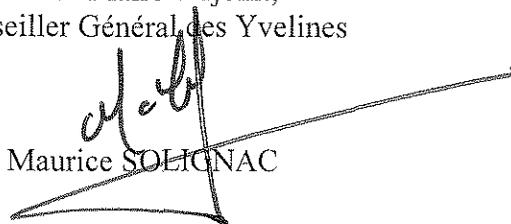
En vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. 4°, ainsi que des dispositions du Code des Marchés Publics, pris notamment en son article 28, le Conseil Municipal donne délégation pour signer les marchés passés selon la procédure adaptée telle que définie désormais par le Code des Marchés Publics, à Monsieur le Maire, ainsi qu'aux Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau : Maurice SOLIGNAC, Mary-Claude BOUTIN, Philippe PIVERT, Marta de CIDRAC, Benoît BATTISTELLI, Isabelle RICHARD, Gilbert AUDURIER, Armelle de JOYBERT, Xavier LEBRAY, Pascale GENDRON et Anne GOMMIER.

Article 2 :

La délibération du 29 avril 2008 est rapportée.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC